

L'an deux mille seize, le treize avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

**Date de convocation** : 05.04.2016

**Présents** : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François, TAMBOIS Jérôme.

**Absents excusés** : FREDY Dominique, MAUPOINT Véronique.

**Secrétaire de séance** : Rosy BARON

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur le Maire demande de rajouter neuf points à l'ordre du jour : encaissement d'un chèque, travaux d'urgence, achat d'un véhicule, choix du prestataire pour la rédaction du bulletin municipal, choix d'un bureau de contrôle pour la détection incendie à l'Auberge communale, motion concernant le SIV, mise en place d'une alarme de télésurveillance, demande de subvention auprès du Conseil départemental et motions en soutien des retraités agricoles et des salariés de Goodyear. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

#### **Approbation du Procès-Verbal du 31.03.2016.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016.

#### **2016-15 Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,23 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,04 %
- Taxe foncière (non bâti) : 70,06 %

#### **2016-16 Vote du BP 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 269 812,31 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 77 517,84 euros.

Marilys MENAL s'interroge sur le détail des frais scolaires de chaque école du RPI. L'information sera donnée ultérieurement.

#### **2016-17 Subventions aux associations**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la répartition des subventions attribuées aux associations pour l'année 2016. Il présente ainsi les demandes faites par les associations.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de verser pour l'année 2016, aux associations désignées ci-dessous, les subventions suivantes :
  - Anima'Sioule St-Rémy - Lisseuil : 1000 euros
  - La Centaurée : 1800 euros
  - Société de chasse « La Vaillante » : 300 euros
  - Silice : 500 euros
  - Association Château-Rocher : 300 €
  - Amicale des Sapeurs-Pompiers : 300 €
  - AMAP du Rocher : 300 €

#### **2016-18 Vote du BP 2016 Auberge de Pays**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 de l'Auberge de Pays qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 29 946,89 euros.
- Dépenses et recettes d'investissement : 65 666,81 euros.

### **2016-19 Acquisition de matériels d'entretien des espaces communaux**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'acquérir du matériel technique pour assurer l'entretien des espaces communaux. Plusieurs propositions ont été transmises à la Commune. Ainsi, Monsieur le Maire donne la parole à Jérôme CHEVARIN qui présente aux conseillers la grille d'analyse des offres.

Après examen, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Alexis RAY comprenant les matériels suivants :

- Tondeuse Autoportée Rider 316 T Husqvarna : 4200 € HT
- Taille Haie 226 HD60S Husqvarna : 427 € HT
- Débroussailleuse 533 RS Husqvarna : 400 € HT
- Equipements de protection individuelle : 280,06 € HT
- Remorque plateau Lider 32360 : 1080 € HT
- Accessoires remorque : 943 € HT

Montant total : 7330,06 € HT soit 8796,07 € TTC

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'offre de l'entreprise Alexis RAY, pour l'acquisition de matériels techniques d'entretien des espaces verts, d'un montant total de 7330,06 € HT soit 8796,07 € TTC,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

### **2016-20 Acquisition d'un véhicule**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité d'acquérir un véhicule afin d'assurer l'entretien des espaces verts communaux par les agents du service technique, leur permettant ainsi de se déplacer dans les nombreux villages de la Commune. Il présente la grille d'analyse des offres ; Monsieur Michel AUBIGNAT fait part des caractéristiques particulières des véhicules.

Après examen, il est proposé de se positionner sur les offres transmises.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 6 voix pour,

- Valide le devis du garage SARL HERVIER à Combronde pour l'achat d'un Kangoo II Express Grand Confort DCI, véhicule d'occasion d'une valeur de 6500 € HT soit 7800 € TTC,
- Dit que ce véhicule devra être équipé d'un habillage bois (plancher et latéraux), d'un attelage et de barres de toit,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

### **2016-21 Encaissement d'un chèque Groupama**

Monsieur le Maire présente un chèque d'un montant de 1 998,05 € de l'assurance Groupama, reçu pour indemnisation suite au sinistre survenu au logement communal à Chomeil (dégât des eaux).

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 1 998,05 €.

### **2016-22 Demande de subvention – Projet Auberge de Pays**

Monsieur le Maire rappelle l'opération de travaux à engager en 2016 à l'Auberge de Pays, estimée à 40 000 € HT, permettant notamment d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accueil de la clientèle, et permettant de répondre à un ensemble important de prescriptions en matière de sécurité et d'accessibilité. Il indique aux conseillers qu'une demande d'aide financière peut être déposée auprès du Conseil départemental dans le cadre d'une subvention d'équipement « hébergements structurants et innovants » à hauteur de 15 % du montant de la dépense subventionnable.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs demandes d'aides financières ont été réalisées pour cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Jacques-Bernard MAGNER.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil départemental dans le cadre de la subvention d'équipement « hébergements structurants et innovants »,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

#### **2016-23 Travaux sur écoulement d'eau**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un problème d'écoulement d'eau survenu au bourg sur une prairie communale. Afin d'effectuer les réparations nécessaires, un devis a été transmis à la Commune par l'entreprise ETA Vindrié d'un montant de 1 480 € HT soit 1 776 € TTC.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise ETA Vindrié d'un montant de 1 480 € HT soit 1 776 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **2016-24 Devis télésurveillance**

Afin de protéger au mieux les divers matériels des services techniques de la Commune, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'installer une alarme de télésurveillance à la grange communale.

Il présente la proposition d'Activeille SPARA comprenant l'installation du matériel de télésurveillance pour un montant de 67,05 € HT soit 80,46 € TTC, et un abonnement mensuel de 31,80 € HT soit 38,16 € TTC.

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'Activeille SPARA comprenant l'installation du système de télésurveillance pour un montant de 80,46 € TTC, et un abonnement mensuel de 38,16 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **2016-25 Bulletin municipal 2016 – Choix du prestataire**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil plusieurs devis pour la rédaction du prochain bulletin municipal.

L'Agence *par Ecrit* et l'association *Ecrits* ont transmis un devis à la Commune, dont les propositions tarifaires sont les suivantes :

- Agence *par Ecrit* : 1 898 € HT soit 2 057,80 € TTC
- Association *Ecrits* : 2 506 €

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'Agence *par Ecrit* pour un montant de 1 898 € HT soit 2 057,80 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### **2016-26 Vérification du Système de Sécurité Incendie – Auberge de Pays**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une consultation a été lancée pour la vérification, par un organisme extérieur, du système de sécurité incendie installé récemment à l'Auberge de Pays.

Les entreprises SOCOTEC et Bureau Véritas ont transmis un devis à la Commune, dont les propositions tarifaires sont les suivantes :

- SOCOTEC : 420 € HT
- Bureau Véritas : 360 € HT

Le Conseil Municipal, Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise Bureau Véritas pour un montant de 360 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

### **Syndicat Intercommunal de Voirie de Menat**

Monsieur le Maire indique que suite à la nouvelle intercommunalité, il convient de se positionner sur le devenir de la Commune au sein du SIV. Les conseillers se posent alors plusieurs questions, notamment sur l'avenir de la structure et de ses employés. De plus, Baptiste FOGLIENI s'interroge sur la compétence voirie au sein de la future intercommunalité. François ROGUET explique que toutes ces questions seront évoquées et éclaircies lors des prochaines semaines. Décision ajournée en attente de précisions suite aux réunions à venir.

### **2016-27 Motion - Association Nationale des Retraités Agricoles de France**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion adoptée le 12 juin 2015 par les délégués de l'Association Nationale des Retraités Agricoles de France (ANRAF), réunis en Assemblée Générale à Tartas (Landes). :

Ils constatent que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €). Devant l'augmentation du coût de la vie, avec une aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Ils demandent au Gouvernement, avec insistance, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

Ils réclament :

Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85% du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes. (Rappelons que le Premier Ministre a déclaré que vivre avec moins de 1 200 euros est inacceptable).

- Le maintien des retraites par répartition.
- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales.
- Le relèvement du seuil fiscal de référence, de façon à supprimer la CSG et la CRDS.
- Supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1 200 euros.
- Le passage du taux de la pension de réversion de 54 % à 74 %.
- Réclament que soit rétablie la demi-part pour celles et ceux dont la pension est inférieure à 1 200 euros,
- Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5ème branche de la Sécurité Sociale.
- Remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10 % de la pension par un forfait correspondant à 10 % du SMIC).
- Accorder aux agriculteurs non salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la présente motion,
- S'associe solidairement à la démarche des délégués de l'ANRAF et des retraités agricoles.

### **Motion – Salariés Goodyear**

Michel AUBIGNAT sollicite le Conseil pour soutenir les salariés Goodyear, et d'autres situations de salariés délégués syndicaux, ayant reçus un jugement suite à des problèmes rencontrés lors de manifestations syndicales. Le Conseil souhaite avoir plus d'informations concernant la ou les situations afin de se prononcer.

### **Cession de mobilier**

Monsieur le Maire indique qu'il y a un grand nombre de meubles à céder dans le PAJ. Il a été évoqué une cession à La Ressourcerie. Jérôme CHEVARIN évoque l'idée de faire un recensement de l'existant afin de se positionner sur un éventuel don ou sur une vente au profit du CCAS. Décision ajournée.

### **Questions diverses**

François ROGUET explique qu'un travail sur les zones humides de la Commune va être réalisé à l'initiative du SMADC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.